Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260430-2026_05_DELA_81-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU 30 AVRIL 2026

## DELIBERATION

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 49 |
| Présents | 44 |
| Votants | 47 |

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 06/05/2026

L'an 2026, le 30 avril à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 24 avril 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

**Présents :** Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Hervé ROUAULT, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Christian TOCZE, Benoit VIART.

**Pouvoir(s) :** Vincent DAUNAY pouvoir à Annabelle QUENTEL, Josiane JACOB pouvoir à Rodolphe HAREAU, Isabelle MOREL pouvoir à Marie-Noëlle LEGROS.

**Absent(s) excusé(s) :** Vincent DAUNAY, Josiane JACOB, Isabelle MOREL.

**Absent(s) :** Sandrine GUERCHE, Sébastien LAVOLLÉE.

**Secrétaire de séance :** Sarah LEGAULT-DENISOT

**N° 2026-05-DELA-081 : Désignation des représentants pour siéger au sein du SBC Dol de Bretagne et de la CLE du SAGE des Bassins côtiers de dol de Bretagne**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260430-2026_05_DELA_81-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu les articles CGCT, art. L. 5211-7, L.5212-7, L. 2121-33, L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération n°2026-04-DELA-39 du 16 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté de communes ;

2. Présentation du contexte :

En début de mandat, les conseils communautaires élisent leurs représentants qui seront appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

La désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit avoir lieu au scrutin secret. Toutefois, par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret.

En fonction des statuts des différents organismes, la communauté de communes est invitée à désigner un nombre précis de titulaires et éventuellement de suppléants.

Le code général des collectivités territoriales permet également de nommer des conseillers municipaux issus des communes membres pour siéger au sein des syndicats mixtes, qu'ils soient fermés ou ouverts, mais cela relève du libre choix du Conseil communautaire.

3. Présentation du projet :

*Présentation de la structure :*

Le syndicat des bassins côtiers de Dol assure le pilotage et le suivi du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de son territoire, tout en réalisant des travaux concrets de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides).

Il coordonne des actions entre collectivités, agriculteurs et acteurs locaux pour une gestion durable de l'eau et la préservation de la biodiversité. Il intervient sur 20,6% du territoire.

En parallèle, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne est une instance de concertation qui associe élus, usagers, associations et représentants socio-économiques pour élaborer, suivre et réviser le SAGE.

Ses missions consistent à définir les orientations de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, arbitrer les projets et veiller à leur mise en œuvre sur le territoire.

*Nombre de membres à désigner :*

- SBC Dol :

6 titulaires
6 suppléants

- CLE du SAGE des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne :

1 titulaire

*Après proposition et appel à candidature il est proposé d'élire :*

- SBC Dol :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260430-2026_05_DELA_81-DE

TITULAIRES :
Monsieur Georges DUMAS
Monsieur Benoît SOHIER
Madame Christelle BROSSELLIER
Madame Josiane JACOB
Monsieur Jean-Luc LEGRAND
Monsieur Stéphane NOURRY

SUPPLEANTS :

Monsieur Bruno GANCHE
Monsieur François BORDIN
Monsieur Loïc LEBRET
Madame Maryline SAMSON
Monsieur Corentin GAILLARD
Monsieur Éric MASSON

- **CLE du SAGE des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne :**

Monsieur Benoît SOHIER

Il est proposé de ne pas procéder à bulletin secret pour l'élection des titulaires et suppléants.

**Avis du Bureau communautaire réuni en séance du 23 avril 2026** : FAVORABLE

**Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :**

- **AUTORISER** le vote à main levée pour la désignation des représentants de la communauté de communes ;
- **DESIGNER** les titulaires et suppléants tel qu'indiqués ci-dessus pour représenter la CCBR ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Sarah LEGAULT-DENISOT
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé